

Saint-Martin, lundi 09 octobre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SÉCURITÉ DES AGENTS PUBLICS UN PROTOCOLE D'ACCORD SIGNÉ ENTRE LES SYNDICATS UTC-UGTG, UNI.T 978, UNSa ET LA COLLECTIVITÉ DE SAINT-MARTIN

Suite au préavis de grève, déposé le vendredi 29 septembre dernier, par les trois syndicats représentant le personnel territorial, pour harcèlement, menaces et agressions à l'encontre d'agents publics, un protocole d'accord a été signé, vendredi 06 octobre 2023, à l'issue des échanges entre l'exécutif et les représentants syndicaux.

L'exécutif territorial a répondu aux quatre requêtes formulées par les 3 syndicats :

- Un dépôt de plainte contre les actes délictueux survenus ces dernières semaines
- La condamnation de ces actes par une communication ferme auprès du personnel et des médias
- La sécurisation des sites sensibles par la présence de personnels de surveillance
- Un protocole de sécurité pour la protection des agents menant des missions de contrôle sur le terrain

Ainsi, la Collectivité de Saint-Martin, particulièrement attentive au bien-être de son personnel, s'est engagée à mettre en œuvre plusieurs dispositifs afin de lutter contre les comportements agressifs de certains usagers.

---

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60  
Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr) - Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



A moyen terme, dans le but de mettre en place des actions adaptées, **un diagnostic complet des risques** auxquels sont confrontés les personnels de la Collectivité dans l'exercice de leurs missions de service public, sera réalisé. Par cette évaluation, la Collectivité identifiera les zones à haut risque, les types de menaces potentielles et les vulnérabilités existantes.

La Collectivité s'est ensuite engagée à mettre en œuvre **une politique de la gestion du risque** claire et adaptée aux besoins identifiés dans le diagnostic, et ce, conformément à la législation en vigueur. Ces risques incluent la protection de la santé physique et mentale des agents publics, l'hygiène et la sécurité dans le travail, l'organisation et l'amélioration des conditions de travail.

Afin d'initier une protection immédiate des agents exposés, la Collectivité s'engage à renforcer les **mesures de sécurité physiques et individuelles**.

Il s'agit par cette initiative de protéger les locaux par des aménagements spécifiques : contrôle des accès aux personnes non autorisées, système de surveillance, barrières, etc. Les bureaux et les postes informatiques des agents de la Collectivité et des satellites seront dument protégés. Les personnels intervenant sur le terrain, dans le cadre de missions spécifiques, se verront équipés de matériels de protection et protégés physiquement.

**La formation et la sensibilisation aux risques** représentent des enjeux majeurs pour la Collectivité qui mettra en place une formation spécialisée dans la gestion des menaces. Cette formation a pour objectif de développer les compétences nécessaires pour évaluer les situations à risque, en fonction des sites et des équipements nécessaires, et d'observer les comportements adaptés en réponse.

**La Police Territoriale est invitée à renforcer sa mission de protection** auprès des agents dans les différents services, en fonction des missions respectives. Des exercices réguliers d'évacuation d'urgence et de gestes de premiers secours seront réalisés.

De nos jours, la gestion de crise est un enjeu majeur dans les collectivités, les élus et personnels doivent donc être formés.

A court terme, **un protocole d'urgence sera mis en place** pour que les agents comme les élus soient en mesure de faire face aux situations de crise.

La Collectivité s'engage à ouvrir très rapidement **une cellule de soutien psychologique** afin d'accompagner les agents victimes de menaces. Cela peut prendre la forme d'un recours à des professionnels de santé, à des groupes de soutien ou des ressources en ligne pour faire face au stress et à l'anxiété liés aux menaces et aux agressions potentielles.

La Direction des ressources humaines mettra en œuvre **un registre de signalement** déposé dans les services (et avec un accès numérique) à l'attention des agents souhaitant signaler tout problème de sécurité ou fournir leurs suggestions d'amélioration.

**Un lien de proximité sera mis en place entre la Collectivité et la gendarmerie**, spécifiquement sur ces questions, afin de signaler tout incident ou comportement suspect aux autorités compétentes.

**Une réévaluation des risques et des mesures de sécurité** initiées en faveur des agents, sera engagée régulièrement, afin de ne pas perdre en efficacité et d'adapter les actions au contexte.

Le président Louis MUSSINGTON, son équipe et le directeur général des services, ont pris la pleine mesure de la situation. **La Collectivité a déposé plainte** contre les agressions récentes. **Une réunion interne avec l'ensemble du personnel territorial** a été programmée, afin de rassurer sur la mobilisation sans faille de l'exécutif et de l'administration, au service de la sécurité des agents publics et du bien-être au travail.

Comme l'a annoncé le Président, **une cellule d'écoute a été ouverte**, ce lundi 9 octobre 2023, au bénéfice des agents territoriaux afin de les écouter et de leur donner accès à des professionnels de santé.

Les équipes exerçant des missions de contrôle sur le terrain, bénéficieront désormais d'une **protection systématique de la Police Territoriale** pour éviter tout risque.

**Le protocole d'accord a été signé par les trois syndicats et le président de la Collectivité, pour mise en œuvre immédiate.**